

Département de la MARNE
Arrondissement de REIMS
Canton de Fismes Montagne de Reims
COMMUNE DE BRANSCOURT
51140
Tél. Fax 03.26.48.53.97

ARRETE N° 2023/17
BROCANTE DU DIMANCHE 25 JUIN 2023
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de Branscourt,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I, 4^{ème} partie, Signalisation de prescription et livre 1, 8^{ème} partie, Signalisation temporaire ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout risque d'accident, assurer la sécurité des usagers, et permettre le bon déroulement de la BROCANTE qui se déroulera dans la commune de Branscourt le dimanche 25 Juin 2023,

CONSIDERANT que le plan de circulation présenté par le Comité des Fêtes a reçu un avis favorable de la CIP Nord,

- ARRÊTE -

ARTICLE 1^{er} : Le dimanche 25 juin 2023, de 6h00 à 19h00, la circulation et le stationnement sont interdits :

- * rue Du Haut de la ville (de l'intersection avec la rue de la Place à l'intersection avec la rue de la Barbe à Canne)
- * Place de la Mairie
- * rue de la Montagne
- * rue de la Joie

ARTICLE 2 : La circulation sera déviée dans la rue du Haut de la Ville comme suit :

- Par la rue de la Place, la rue de la Barbe à Canne pour reprendre la rue du Haut de la Ville en direction de Courcelles-Sapicourt
- Par la rue de la Barbe à Canne, la rue de la Place pour reprendre la rue du Haut de la Ville en direction de Jonchery sur Vesle.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera également interdit rues de la Place et de la Barbe à Canne.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place conformément aux règles de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire, pendant toute la durée de la manifestation par le Comité des Fêtes.